

## AGENT D'ENTRETIEN

Cette fiche permet d'identifier les vêtements et les équipements de protection individuelle (E.P.I) nécessaires pour les travaux couramment effectués par les agents d'entretien (nettoyage des sols, des surfaces vitrées, utilisation de monobrosse,...).



**LUNETTE DE PROTECTION** (Contre la projection de poussières ou de produits chimiques)



**PROTECTIONS AUDITIVES** (aspirateur ou autres nuisances sonores)



**MASQUE POUSSIÈRE**



**BLOUSE À MANCHES LONGUES  
OU PANTALON + VESTE**



**GANTS**



**CHAUSSURES ANTI-DÉRAPANTES** (fermées)

Version 1 Janvier 2015	<b>Guide des Equipements de Protection Individuelle</b>	<b>Métier 10</b>
	<b>AGENT D'ENTRETIEN</b>	

Les choix des E.P.I portés dépendent des risques auxquels sont exposées les agents mais aussi des contraintes présentées à un poste de travail et de l'environnement de travail. En fonction des risques encourus, il sera nécessaire de porter des lunettes, des protections auditives, un masque anti-poussière,...

### PROTECTION DES YEUX

	<p><b>NORMES</b> Norme EN 166-3 (gouttelettes et projection de liquide) pour des spécifications générales</p>
	<p><b>DURÉE DE VIE</b> Pas de durée de vie. Un oculaire de lunette rayé ou fendu doit être remplacé.</p>
	<p><b>UTILISATION ENTRETIEN</b> Le nettoyage des lunettes doit être réalisé à l'eau tiède et au savon doux. Le port de lunettes est nécessaire chaque fois que l'agent effectue des travaux présentant un risque de projection dans les yeux (par exemple : dilution, transvasement).</p>

### PROTECTION DES OREILLES

	<p><b>NORMES</b> Norme EN 352 pour les protections auditives. Différents types d'EPI en fonction de l'usage permanent ou intermittent, des conditions d'hygiène, du confort et du niveau de protection (bouchons d'oreilles, bouchons moulés, casque anti bruit...)</p>
	<p><b>DURÉE DE VIE</b> Les coussinets des casques anti-bruit doivent normalement être remplacés tous les 6 mois ou lorsqu'ils sont abîmés ou fissurés. Selon les fabricants, les bouchons moulés en silicone ont une durée de vie de 2 à 5 ans et jusqu'à 10 ans pour ceux en acrylique.</p>
	<p><b>UTILISATION ENTRETIEN</b> Les bouchons d'oreilles doivent être mis en place avec des mains propres. Les bouchons réutilisables et les oreillettes doivent être nettoyés et désinfectés régulièrement selon les indications du fabricant. Les bouchons d'oreilles et les serre-têtes sont personnels et ne doivent être utilisés que par une seule personne. En cas d'utilisation des serre-têtes par plusieurs personnes, ils doivent être nettoyés entre chaque changement d'utilisateur ou alors les coussinets doivent être munis de protège-oreillettes à usage unique. Il est recommandé de stocker les équipements de protection dans des conditions de salubrité quand ils ne sont pas utilisés. La fourniture d'un étui pour les bouchons et d'un sachet pour les serre-têtes contribuera à encourager l'utilisateur à prendre soin du protecteur et donc à augmenter sa durée de vie.</p>

### PROTECTION RESPIRATOIRE

	<p><b>NORMES</b> Les masques de type EN 149 protègent des poussières ou des grosses particules. Il existe 3 classes d'efficacité pour ces filtres : P1, P2 et P3 (efficacité est croissante). Ici, la classe P1 est suffisante car agit sur les poussières gênantes dans le cadre de nettoyage.</p>
	<p><b>DURÉE DE VIE</b> Les demi-masques filtrants ne doivent pas être utilisés plus de 8h. Ils sont à usage unique.</p>

### PROTECTION DU CORPS

	<p><b>NORMES</b> Les exigences générales des vêtements de protection sont fixées par la norme EN 340.</p>
	<p><b>UTILISATION ENTRETIEN</b> Cet équipement ne doit pas être lavé à haute température et le séchage doit s'effectuer sur un fil. Aucune modification de type rapiécage ne doit affecter la protection anti-coupure.</p>



## AGENT D'ENTRETIEN



### PROTECTION DES MAINS



#### NORMES

La norme EN 374-2 concerne la détermination de la résistance à la pénétration. La pénétration est définie comme étant le passage d'un produit chimique au travers d'un gant à l'échelle non moléculaire, par les coutures, les imperfections...

La norme EN 374-3 concerne la détermination de la résistance des matériaux constituant les gants de perméation par des produits chimiques non gazeux potentiellement dangereux en cas de contact continu. Par perméation on entend le mécanisme par lequel le produit chimique traverse le matériau d'un gant de protection à l'échelle moléculaire.

#### DURÉE DE VIE

En cas d'usure ou de décoloration des composants, les gants doivent être renouvelés.

### PROTECTION DES PIEDS



#### NORMES

Normes EN ISO 20345 SRC correspondant aux chaussures à semelles antidérapante en fonction du type de sol  
Normes EN ISO 20345 WRU correspondant aux chaussures imperméable résistant à l'immersion.

#### UTILISATION ENTRETIEN

Il est recommandé de les nettoyer régulièrement, de les sécher lorsqu'elles sont humides.

Les chaussures doivent être fermées afin de garantir un bon maintien. Elles doivent être antidérapantes et résistantes à la pénétration d'eau.

Il est nécessaire de fournir aux agents les Fiches de Données de Sécurité des produits afin qu'ils soient sensibilisés aux risques et qu'ils portent les EPI adaptés à leur activité.